



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 août 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1769 (2007) par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les 30 jours de l'état des arrangements financiers, logistiques et administratifs concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et des progrès qu'elle a accomplis en vue d'être pleinement opérationnelle. Conformément à la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité, je ferai désormais rapport tous les 60 jours sur la situation de la MINUAD, le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire et la question de savoir si les parties respectent leurs obligations internationales.

2. Dans le présent rapport, qui couvre le mois de juillet 2008, je décris les activités menées par la MINUAD, notamment les efforts entrepris pour son déploiement, ainsi que la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire au Darfour. J'y fais également le point sur le processus politique au Darfour.

II. Sécurité

3. Le mois de juillet a été marqué par une recrudescence extrêmement inquiétante de la violence au Darfour. Une série d'attaques a fait plusieurs morts parmi les agents du maintien de la paix de la MINUAD, les conditions de sécurité se sont détériorées et la plus grande incertitude règne quant aux répercussions possibles des initiatives du Procureur de la Cour pénale internationale. Tout cela a amené l'ONU à renforcer les mesures de sécurité au Darfour pendant la période considérée.

4. La MINUAD a été victime d'une agression extrêmement violente le 8 juillet, avec l'attaque mûrement préparée d'une patrouille, à proximité de Shangil Tobaya, qui a fait sept morts et 22 blessés parmi les agents du maintien de la paix. Il s'agissait de l'attaque la plus grave contre des membres de la MINUAD depuis le début de la mission. L'enquête à son sujet se poursuit à titre prioritaire. J'ai condamné cette attaque de la façon la plus énergique et prié instamment le



Gouvernement soudanais de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe d'en identifier immédiatement les auteurs et de les faire répondre de leurs actes.

5. Après le 8 juillet, la MINUAD a été attaquée directement à plusieurs reprises, notamment dans la nuit du 11 juillet lorsque des tirs intensifs de roquettes ont eu lieu près du camp de la MINUAD de Zam Zam. La veille, une patrouille nocturne de la MINUAD, composée de sept véhicules dont deux blindés de transport de troupes, a essuyé trois salves de tirs ennemis à environ quatre kilomètres du camp de la MINUAD à Masteri. On n'a déploré aucune victime, mais une balle a percé le pare-brise d'un des véhicules. Le 16 juillet, des inconnus ont tiré sur un officier de la MINUAD commandant la force de protection de For Baranga au sud-est de El Geneina et l'ont tué. Les motifs de l'attentat sont encore inconnus, mais cet incident suscite de graves préoccupations quant à la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies et des organismes d'aide humanitaire au Darfour.

6. Vu le caractère de plus en plus inquiétant des conditions de sécurité et l'hostilité envers l'ONU qui pourrait éventuellement résulter des activités de la CPI, l'Organisation a pris un certain nombre de mesures pour faire face au risque d'une détérioration de la sécurité. Ainsi, la phase IV du plan de sécurité est désormais appliquée au Darfour et le personnel jugé non essentiel pour les opérations et les déploiements en cours a fait l'objet d'un transfert temporaire.

7. Entre temps, après l'attaque effectuée par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) à Omdurman le 10 mai, il y a eu une recrudescence des bombardements aériens au Darfour. Le 19 juillet, 15 bombes auraient été larguées sur les villages entourant Jebel Moon, où seraient installées des forces du MJE, et des raids aériens ont encore été signalés le 22 juillet. Des attaques aériennes ont été signalées dans la zone contrôlée par le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS)-Abdoul Wahid, à 40 kilomètres au sud-est de El Fasher, y compris des bombardements sur Gollo les 5 et 21 juillet. Le sud du Darfour a subi des attaques analogues; les 15, 17 et 20 juillet, un avion Antonov a tiré sur des positions du SLM/A-Unité et du MJE à Jebel Adulla, au nord-est de Nyala. Cela constitue une forte intensification du conflit entre le Gouvernement soudanais et les factions rebelles non signataires de l'Accord de paix du Darfour.

8. En outre, la multiplication des actes de banditisme au mois de juillet a considérablement entravé les activités de la MINUAD et les opérations humanitaires. Le nombre de vols de véhicules avec violence, qui était de 23 en mai et 21 en juin, est passé à 31 en juillet, et on compte plus de 120 incidents de ce type dans l'ensemble du Darfour depuis janvier 2008.

9. Les affrontements entre tribus ont surtout déstabilisé le Darfour-Sud. Les conflits fonciers ont fait éclater des combats dans la partie occidentale du Darfour-Sud entre les Tarjem et les Beni Halba, faisant quelque 80 victimes. Au début du mois de juillet, des affrontements ont été signalés entre les Habbaniya et les Fallata après que les premiers eurent ravi 400 têtes de bétails aux seconds. On compterait 23 victimes.

III. Situation humanitaire

10. Du fait de l'aggravation de l'insécurité, qui s'est accompagnée du passage en phase de sécurité IV, les organismes humanitaires des Nations Unies ont dû

conserver seulement le personnel directement lié aux cinq types d'activités visant à assurer la survie des populations : la santé, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire, le logement et la protection. Le taux d'exécution de ces opérations n'est plus que d'environ 20 % dans l'ensemble, les problèmes de sécurité ayant entraîné des restrictions plus rigoureuses des déplacements et un abaissement du nombre total de postes autorisés. Par ailleurs, les mauvaises récoltes enregistrées dans plusieurs secteurs clés du Darfour-Nord et du Darfour-Sud ont allongé la période de disette. En outre, la saison des pluies entraîne généralement une hausse de la morbidité et de la mortalité dans la région. À l'inverse de cette tendance, au mois d'août, les rations distribuées par le Programme alimentaire mondial correspondront à 75 % d'une ration complète au lieu de la moitié jusqu'à présent, grâce à l'augmentation du nombre de convois se rendant au Darfour-Nord pour livrer le plus possible d'aide alimentaire compte tenu des restrictions imposées par la phase IV.

11. Malgré les problèmes de sécurité, la MINUAD a renforcé ses patrouilles dans les zones rurales du secteur ouest pendant la période considérée pour réduire les menaces et rendre la population plus confiante, notamment les agriculteurs. Si les conditions de sécurité le permettent, elle pourra faire de même dans les secteurs nord et sud. L'échange quotidien d'informations entre la MINUAD et les organisations humanitaires au Darfour et à Khartoum permet de mieux satisfaire les besoins de la population civile.

12. Cependant, le nombre de bénéficiaires diminue constamment à cause de l'insécurité et de la saison des pluies et il existe donc un risque réel que la situation humanitaire se détériore encore au cours des six prochains mois s'il n'y a pas entre-temps une forte amélioration de la sécurité, d'autant plus que les besoins des 4,5 millions de bénéficiaires, y compris près de 2,5 millions de personnes déplacées (dont quelque 205 000 depuis cette année), continuent d'augmenter.

IV. Effectifs de la Mission

13. Au 31 juillet, le nombre total de fonctionnaires en tenue à la MINUAD s'élevait à 9 991, dont 8 123 militaires (7 622 soldats, 275 officiers d'état-major, 158 observateurs militaires et 68 officiers de liaison) et 1 868 membres de la police (1 728 policiers et 1 unité de police constituée de 140 personnes).

14. Deux mille trois cent cinquante postes civils ont été pourvus sur les 5 568 postes autorisés, soit 41 % de la capacité totale. Cinq cent sept membres du personnel recruté sur le plan international sont actuellement déployés, ainsi que 1 642 agents recrutés sur le plan national et 201 Volontaires des Nations Unies. De plus, la MINUAD dispose de 71 agents détachés pour une courte période par d'autres missions, et emploie 1 577 vacataires. Deux cents fonctionnaires civils recrutés sur le plan international et 26 Volontaires des Nations Unies ont été sélectionnés et sont en route vers le Darfour.

15. En ce qui concerne les postes civils, la MINUAD continue de mettre l'accent sur le recrutement de cadres pour le soutien à la mission et les postes des services organiques.

V. Déploiement et opérations de la MINUAD

16. L'insécurité et d'importants problèmes logistiques continuent de ralentir les préparatifs du déploiement de militaires et d'unités de police constituées supplémentaires au Darfour. Pendant la période considérée, le matériel de plusieurs unités militaires et de police devant intégrer la MINUAD est arrivé au Soudan. Les unités constituées, des militaires comme de la police, ont toutefois beaucoup de mal à gagner la zone de la mission à cause des retards dans l'acheminement des marchandises au Darfour, qui résultent de multiples facteurs : matériel insuffisant pour la manutention et le fret, mauvais état des routes et difficultés à employer les transports locaux pour couvrir les besoins.

17. L'ONU a demandé l'aide du Gouvernement soudanais pour régler le problème des arrivages en souffrance à Port-Soudan, simplifier les procédures douanières pour les marchandises destinées à la MINUAD et assurer la sécurité le long des principaux axes de transport. Jusqu'à présent, le Gouvernement a assuré la sécurité de deux convois, d'abord sur la route du sud jusqu'à Nyala et, plus récemment, sur la route du nord en direction d'El Fasher. D'autres escortes sont prévues et on espère que la fréquence des convois augmentera de sorte que l'on puisse en effectuer plusieurs chaque semaine. Pour compenser les capacités de transport limitées de la mission et compléter les expéditions par voie terrestre, des transports aériens sont assurés d'El Obeid et Port Soudan vers El Fasher, Nyala et El Geneina. Par ailleurs, la mission met actuellement en place un accord logistique avec des tierces parties pour régler le problème des limitations inhérentes aux contrats en cours d'affrètement à l'intérieur du pays.

18. Pour atteindre totalement sa capacité opérationnelle et s'acquitter pleinement de son mandat, la mission a besoin d'autres contributions de la part des États Membres. Il lui faudrait essentiellement 18 hélicoptères moyens porteurs, 6 hélicoptères de combat, 1 unité de reconnaissance aérienne, 1 unité de transport moyen, 1 unité de transport lourd et 1 unité logistique polyvalente. Quatre hélicoptères légers supplémentaires sont également nécessaires pour que la mission puisse mener ses opérations. Des engagements ont déjà été pris concernant 12 des 19 unités de police constituées autorisées. L'ONU et l'Union africaine cherchent ensemble les pays fournisseurs de personnel de police qui seraient en mesure de déployer les sept unités manquantes.

19. Malgré l'augmentation générale du niveau d'insécurité au Darfour et les problèmes que cette situation ne cesse d'engendrer, comme l'attaque du 8 juillet contre la MINUAD, ainsi que les difficultés de déplacement qui accompagnent la saison des pluies, la mission poursuit ses activités de patrouille et d'escorte et ses tâches de contrôle et d'enquête. En juillet, elle a effectué, dans l'ensemble du Darfour, 417 patrouilles destinées à établir la confiance (y compris des patrouilles nocturnes), 151 patrouilles d'escorte, 5 patrouilles administratives et 13 patrouilles d'enquête.

20. Les efforts engagés pour rendre les anciens bataillons de la MIAS conformes aux normes de l'ONU pour ce qui est de leurs effectifs et de leur matériel se poursuivent, mais les dernières opérations liées à l'acquisition et au transport au Darfour du matériel fourni par les donateurs continuent de poser des problèmes. Les relèves prévues doivent commencer en octobre 2008 et le principal objectif actuel est la mise à niveau des bataillons d'ici au moment de leur relève.

Police

21. Du 2 au 5 juillet, un convoi de la MINUAD, qui était composé de 35 véhicules et comprenait 20 conseillers pour les questions de police et 18 agents et techniciens chargés des transport, a livré des véhicules, du carburant et du matériel de la Base de soutien logistique d'El Obeid à El Fasher; le Gouvernement soudanais avait fourni une escorte. Il s'agissait du deuxième convoi mis sur pied par la police de la MINUAD en juillet à partir de cette base.

22. Toutes les activités policières de la MINUAD ont été provisoirement suspendues à la mi-juillet à cause des problèmes de sécurité et du passage à la Phase IV du plan de sécurité des Nations Unies. Les agents non essentiels devant déménager temporairement, dont 199 conseillers pour les questions de police, ont été désignés. La plupart des conseillers ont été mis en attente au poste de commandement de leur secteur, à la base d'opération de leur équipe ou dans les centres de police de proximité, où ils ont reçu une formation conçue pour renforcer leur sécurité. Cette formation a également été dispensée au personnel transféré à El Obeid et Entebbe. Le 20 juillet, les conditions de sécurité s'étant stabilisées, le chef de la police de la MINUAD a autorisé la reprise des patrouilles et autres activités policières.

23. Pour rassurer la population locale quant au maintien de la présence de la MINUAD pendant la Phase IV, la police a lancé, le 20 juillet, une campagne de prévention du crime et de relations publiques comprenant des survols de camps de personnes déplacées, des rencontres avec des responsables des personnes déplacées et la distribution de documents d'information dans six camps accueillant ces personnes du Darfour-Nord.

Appui à la mission

24. Les travaux de génie et de construction sont moins avancés que prévus dans l'ensemble des supercamps. Des mesures ont été prises pour remédier à la situation et les travaux devraient s'intensifier dans les semaines à venir. Suite à l'accident d'un appareil IL-76 à Khartoum le 30 juin, le Gouvernement a interdit tous les vols d'Ilyushin et d'Antonov. Cette interdiction ne s'applique toutefois pas aux vols de la MINUAD et de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) effectués avec des appareils de moins de 20 ans basés à l'étranger. Elle a toutefois entraîné certains retards dans le transport des marchandises, y compris celui des rations alimentaires d'urgence destinées au personnel de la MINUAD.

25. Le transport du matériel nécessaire à l'exécution des travaux dans les supercamps a également été retardé jusqu'à ce que le Gouvernement donne son autorisation le 24 juillet. L'autorité soudanaise de l'aviation civile a entamé la visite tant attendue des aéroports du Darfour à la fin du mois de juillet, à la suite de quoi la MINUAD pourra entreprendre les travaux visant à agrandir les zones de stationnement et les aires de trafic des trois aéroports du Darfour et y faire d'autres réaménagements.

26. Par ailleurs, le Ministère des affaires étrangères a transmis une lettre à tous les walis du Darfour pour leur demander de fournir à la MINUAD les terrains dont elle a besoin, ce qui devrait faciliter les efforts engagés par la mission pour obtenir la dizaine d'emplacements supplémentaires dont elle a encore besoin.

27. Afin d'améliorer la communication avec l'Union africaine, des lignes spéciales de téléphone et de télécopie sécurisées ont été installées par l'ONU au Bureau du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

28. La liquidation du matériel ayant appartenu à la MUAS était presque terminée en juillet et 1 003 véhicules sur 1 062 ont été inspectés avant leur remise à la MINUAD. Beaucoup de véhicules de la MUAS sont toutefois inutilisables parce qu'ils ont été mal entretenus ou que les pièces détachées font défaut. La plupart des membres de l'équipe de liquidation de l'Union africaine sont déjà partis alors que de nombreux problèmes n'ont pas été réglés. Ces questions font actuellement l'objet de discussion entre la MINUAD et l'UA.

29. Du fait de la détérioration de la sécurité et du passage à la phase IV du plan de sécurité au Darfour, la MINUAD a consacré des moyens logistiques considérables au transfert temporaire du personnel, au renforcement des mesures de sécurité et à d'autres mesures de circonstance, dont le stockage de rations et d'autres fournitures essentielles dans ses différentes bases d'opération. Conformément aux exigences de la phase IV, plus de 300 membres du personnel ont été transférés à Entebbe et El Obeid. Ceux qui étaient en congé ont reçu pour consigne de rester en dehors de la zone de la mission et ceux qui étaient en déplacement ont été mis en attente. Entre-temps, la mission devra prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre les bases d'opérations et les locaux d'habitation au niveau requis par les normes relatives à la sécurité du personnel. La mission s'efforce de concilier la nécessité de mobiliser des ressources aux fins de son déploiement, qui constitue sa principale priorité, avec les mesures qui doivent être adoptées et appliquées pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

VI. Processus politique

30. Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies, M. Djibrill Yipènè Bassolé, entré en fonction au début du mois d'août 2008, s'est informé de la situation et s'est entretenu avec diverses personnes lors d'un bref passage au Siège de l'Organisation. Il se rendra au Soudan à la fin août et sera basé à El Fasher.

31. Les répercussions que l'annonce faite par le Procureur de la CPI de sa décision de demander qu'un mandat d'arrêt soit émis contre le Président du Soudan, Omar al Bashir, aura sur le processus de paix sont encore imprévisibles. En attendant, suite aux ouvertures faites par le Parti du Congrès national envers ses partenaires du Gouvernement d'unité nationale et les partis politiques traditionnels, un comité multipartite a été constitué pour chercher une solution à la crise du Darfour. En même temps, certains des mouvements du Darfour ont déclaré publiquement que le Soudan traversait une crise constitutionnelle et appelé à former un nouveau gouvernement.

32. Les activités et le sort de Minni Minawi, signataire de l'Accord de paix du Darfour continuent de faire l'objet de diverses suppositions et suscitent des inquiétudes. Il se serait trouvé au Darfour au cours des deux derniers mois, période pendant laquelle il a critiqué l'absence de détermination manifestée par le Parti du Congrès national envers l'Accord de paix pour le Darfour. Il aurait toutefois exprimé son appui au Président Al Bashir au sujet des démarches entreprises par le

Procureur de la CPI. À l'occasion d'un rassemblement organisé le 24 juillet à Nyala, le Président a demandé à Minawi de revenir à Khartoum.

33. Entre-temps, les relations entre le Tchad et le Soudan se sont légèrement améliorées. Le Groupe de contact de l'Accord de Dakar, composé de représentants de haut niveau des deux pays, s'est réuni à Brazzaville, le 9 juin, dans une atmosphère constructive. Les deux parties sont convenues de se rencontrer à nouveau à Dakar deux semaines plus tard au niveau des experts pour examiner le dispositif visant à sécuriser la frontière entre les deux pays. Après cette réunion, qui a eu lieu du 23 au 26 juin, le Groupe s'est retrouvé à Dakar le 17 juillet, où il a avalisé le rapport de la réunion d'experts, notamment pour ce qui est de la composition d'une force de protection, du déploiement d'observateurs du Tchad et du Soudan et d'un projet de budget. Il a été annoncé pendant la réunion qu'en réponse à l'appel lancé par le Président du Sénégal, Abdoulaye Wade, le Président Al Bashir avait accepté de renouer des relations diplomatiques avec le Tchad. La prochaine réunion du Groupe de contact aura lieu en août.

VII. Aspects financiers

34. Dans sa résolution 62/232 B du 20 juin 2008, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 499 700 000 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUAD au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

35. Au 30 juin 2008, le montant non acquitté des quotes-parts au Compte spécial de la MINUAD était d'environ 344,6 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant total des quotes-parts non réglées était de 1 759 700 000 dollars au 31 mai 2008.

36. Des remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents et d'effectifs de police des dépenses relatives aux contingents et aux unités de police constituées ont été effectués pour la période allant jusqu'au 31 mai 2008, y compris le remboursement des dépenses liées au personnel des contingents affectés à la MUAS pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007, en application du paragraphe 5 a) de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité.

VIII. Observations

37. Je suis vivement préoccupé par la violence qui sévit au Darfour et ses conséquences sur les civils. La poursuite des attaques aériennes dans les trois États du Darfour, même durant les journées entourant la visite du Président Bashir dans la région, soulèvent certaines inquiétudes malgré le ton conciliant des propos tenus à cette occasion par le Président. Je prie instamment toutes les parties de comprendre qu'il est urgent de mettre fin aux souffrances des civils innocents et qu'elles doivent immédiatement s'engager en faveur d'un cessez-le-feu sans condition.

38. L'attaque subie le 8 juillet par la MINUAD, au cours de laquelle sept soldats de la paix ont perdu la vie, met à nouveau en relief les risques qui existent en matière de sécurité au Darfour et le peu de fiabilité de l'appui manifesté par les parties envers la mission de maintien de la paix. Cette attaque souligne aussi l'importance des moyens aériens de transport et d'attaque dont la mission a besoin pour assurer sa propre protection et s'acquitter de ses tâches dans l'ensemble de la

vaste zone placée sous sa responsabilité. Je demande donc une fois de plus aux membres du Conseil d'inviter les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui sont en mesure de mettre à notre disposition ces capacités dont nous avons désespérément besoin à le faire sans plus tarder.

39. Malgré tous nos efforts, le déploiement prendra encore de nombreux mois, au cours desquels la MINUAD restera fortement sous-équipée sur les plans des transmissions, de la logistique, des évacuations et des traitements médicaux et du soutien aérien. Cela veut donc dire que la MINUAD – qui représente un important investissement de la part de la communauté internationale dans sa recherche de la paix au Darfour – restera extrêmement vulnérable au cours des prochains mois. C'est pourquoi je fais appel aux États Membres qui peuvent user de leur influence pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin d'obtenir des parties qu'elles renouvellent leur engagement à respecter la sécurité et l'intégrité physique de la force de maintien de la paix.

40. Toutefois, même lorsqu'elle sera intégralement déployée, la MINUAD ne pourra pas remplacer un processus politique. En fin de compte, la crise du Darfour ne peut être réglée que par des négociations politiques et un accord de paix global sans exclusive. Il est urgent de se pencher sur ce qui reste encore à régler pour parvenir à une solution n'excluant aucun élément. Aucun véritable progrès ne sera possible sans une initiative politique décisive englobant l'ensemble du Soudan. Pour sa part, le Médiateur en chef conjoint prendra en compte la fragmentation des mouvements, la dynamique régionale et la disposition fondamentale du Gouvernement à accepter des compromis au nom de la paix. Le succès de son entreprise dépendra de la volonté des parties de surmonter leurs divergences par le dialogue et, ce qui est tout aussi important, de l'engagement direct, actif et unifié de la communauté internationale en faveur de ses efforts de médiation.

41. En décidant de demander qu'un mandat d'arrêt soit émis contre le Président Bashir, le Procureur de la Cour pénale internationale a modifié le paysage politique, mais il est trop tôt pour déterminer les incidences que cela aura sur le processus de paix. Le Gouvernement a affirmé sa volonté de coopérer avec la MINUAD et la MUAS, ce sans quoi la mission serait dans l'impossibilité de fonctionner. Cependant, des représentants du Gouvernement ont déclaré publiquement à maintes reprises que, si la Cour acceptait la demande du Procureur, le Gouvernement serait contraint de résilier tous les accords qu'il a conclus avec l'ONU, y compris ceux relatifs au maintien de la paix et aux opérations humanitaires.

42. La CPI est une institution indépendante et l'Organisation des Nations Unies respecte l'indépendance du processus judiciaire. La MUAS et la MINUAD continueront de s'acquitter de leurs tâches en toute impartialité, tout comme le fera le Médiateur en chef conjoint, en coopérant de bonne foi avec tous leurs partenaires afin d'avancer sur la voie de la paix et de la stabilité au Soudan. La MINUAD fera en particulier tout son possible pour mettre en œuvre son mandat de protection et faire en sorte que l'aide humanitaire puisse être fournie sans aucune interruption.

43. Sans préjuger de la décision que prendra la CPI à propos de la demande présentée par le Procureur, la communauté internationale devrait continuer de promouvoir et soutenir les efforts engagés par les parties pour se rapprocher d'une solution à la crise que traverse le Soudan. Il est notamment essentiel à cet égard que le Gouvernement coopère avec les enquêtes sur Ahmed Haroun et Ali Kushayb; qu'un cessez-le-feu global soit conclu au Darfour et que le Gouvernement d'unité

nationale et tous les principaux groupes du Darfour entament des pourparlers de paix en examinant les problèmes de fond; et que des mesures concrètes soient prises pour faciliter le déploiement de la MINUAD, notamment la levée des restrictions pesant sur les opérations aériennes de l'ONU et celle des droits de douane élevés, et le déploiement immédiat au Darfour des unités militaires non africaines essentielles que sont le bataillon d'infanterie de la Thaïlande et les unités de réserve des forces népalaises.

44. Au bout du compte, il nous faut situer le conflit du Darfour dans le contexte national et nous rappeler que la population du Darfour a le droit de parvenir enfin à exprimer ses préoccupations par l'entremise du processus électoral. Pour cela, il faut que la communauté internationale s'entende sur une façon totalement intégrée d'envisager son engagement au Soudan dans son ensemble.

45. Il incombe également à la communauté internationale de s'entendre sur l'importance égale à accorder à la paix et à la justice pour chercher à satisfaire les besoins de la population du Darfour. Je prie instamment les États Membres de ne ménager aucun effort pour atteindre un consensus sur la façon d'œuvrer en faveur de ces deux objectifs afin de parvenir à une solution politique globale au Darfour.